

Informations de base

2004/0817(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Décision

Euro: désignation d'Europol comme office central de répression du faux monnayage. Initiative Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni

Subject

5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro
7.30.05.01 Europol, CEPOL
7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon

Procédure terminée